



Les métiers de la mer exercent leur activité en mer ou sur le littoral, dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture marine, du transport maritime et de la plaisance professionnelle (passagers ou marchandises).

Dans de nombreux secteurs professionnels, il est possible d'engager une personne qui n'a pas de qualification spécifique, ce n'est pas le cas pour les emplois maritimes embarqués.

Quel que soit leur domaine d'activité, "les gens de mer" sont des marins professionnels.

Pour exercer leur métier, la formation et plus précisément la qualification, est un pré-requis indispensable à l'embarquement.

Même si la mécanique navale, l'aquaculture, la commercialisation des produits de la mer, offrent des emplois "à terre", pour lesquels l'obtention d'un titre de formation maritime n'est pas obligatoire, **les personnes ayant des profils de marins sont les plus recherchées par les employeurs.** Par ailleurs, la création d'une entreprise en Cultures Marines sur le Domaine Public Maritime ne peut se faire sans le Bac pro Cultures Marines.

